



# LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre de la CON.CA.CAF

## Sous-Commission Département Jeunes

### PROCES VERBAL de la RÉUNION du VENDREDI 29 MARS 2019

DEBUT DE LA SEANCE A 09 H 00 HEURES

Membres présents
Eric MERGIRIE
Antoine JUDICK
Jocelyne ESPARIS
Frédéric CHARLES

La Sous-Commission du Département Jeunes chargée de la gestion des plateaux U10/U11 et U12/U13 s'est réunie le VENDREDI 29 MARS 2019 à 09 h 00 pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Courrier
- Traitement de feuilles de matchs reçues

**IL EST RAPPELE AUX CLUBS QU'ILS ONT HUIT JOURS A COMPTER DE LA DATE DE LA RENCONTRE POUR DEPOSER L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH, SEUL DOCUMENT PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION POUR L'HOMOLOGATION DES MATCHS.**

### ENREGISTREMENT DES RESULTATS

#### U11 Poule CENTRE A

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
26/01/19	YANA SPORT ELITE 1 / FC FAMILY	5 <sup>ème</sup>	////	<b>INSTANCE :</b> FEUILLE de MATCH MANQUANTE Délai ultime 08/03/19 DEPARTEMENT JEUNES du 22/02/19

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
09/02/19	YANA SPORT ELITE / AS RED STAR	6 <sup>ème</sup>	01/07	<b>YANA SPORT ELITE 07 LICENCES MANQUANTES</b>

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/02/19	CSC de CAYENNE 1 / ASC REMIRE 1	7 <sup>ème</sup>	07/04	<b>R.A.S.</b>

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
16/03/19	AS RED STAR / AJ ST GEORGES	8 <sup>ème</sup>	////	<b>INSTANCE : Deux feuilles de match, AJ ST GEORGES</b> équipe absente sur l'une : <b>AS RED STAR</b> absente sur la seconde.
16/03/19	FC FAMILY / USL MONTJOLY 1	8 <sup>ème</sup>	00/07	<b>R.A.S.</b>
16/03/19	ASC JOB / CSC de CAYENNE 1	8 <sup>ème</sup>	01/04	<b>ASC JOB 01 LICENCE MANQUANTE</b>
16/03/19	YANA SPORT ELITE / ASL le SPORT GUYANAIS 1	8 <sup>ème</sup>	02/05	<b>R.A.S.</b>
16/03/19	SOCCER TIME / OLYMPIQUE de CAYENNE 1	8 <sup>ème</sup>	01/01	<b>R.A.S.</b>
16/03/19	ASC REMIRE 1 / LOYOLA OMNISPORTS 1	8 <sup>ème</sup>	06/01	<b>R.A.S.</b>

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/03/19	ASC REMIRE 1 / FC FAMILY	9 <sup>ème</sup>	15/00	<b>R.A.S.</b>
23/03/19	OLYMPIQUE de CAYENNE 1 / USL MONTJOLY 1	9 <sup>ème</sup>	15/01	<b>R.A.S.</b>
23/03/19	AJ ST GEORGES / ASL le SPORT GUYANAIS 1	9 <sup>ème</sup>	03/02	<b>R.A.S.</b>
23/03/19	CSC de CAYENNE 1 / AS RED STAR	9 <sup>ème</sup>	////	<b>FEUILLE de MATCH MANQUANTE</b>
23/03/19	LOYOLA OMNISPORTS 1 / ASC JOB	9 <sup>ème</sup>	03/05	<b>R.A.S.</b>
23/03/19	SOCCER TIME / YANA SPORT ELITE	9 <sup>ème</sup>	////	<b>FEUILLE de MATCH MANQUANTE</b>

### U11 Poule CENTRE B

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/02/19	CSC de CAYENNE 2 / LOYOLA OMNISPORTS 2	7 <sup>ème</sup>	01/01	<b>R.A.S.</b>

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/03/19	ASC REMIRE 2 / ASL le SPORT GUYANAIS 2	8 <sup>ème</sup>	04/00	<b>R.A.S.</b>
23/03/19	CSC de CAYENNE 2 / ASC REMIRE 3	8 <sup>ème</sup>	03/01	<b>R.A.S.</b>
23/03/19	OLYMPIQUE de CAYENNE 2 / LOYOLA OMNISPORTS 2	8 <sup>ème</sup>	04/04	<b>R.A.S.</b>
23/03/19	USL MONTJOLY 2 / OLYMPIQUE de CAYENNE 3	8 <sup>ème</sup>	16/02	<b>OLYMPIQUE de CAYENNE 3 : 04</b> licences manquantes

### U11 Poule CENTRE OUEST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/02/19	AS ST ELIE / SC KOUROUCIEN	5 <sup>ème</sup>	////	<b>FEUILLE de MATCH MANQUANTE</b>

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/03/19	US SINNAMARY / AS ST ELIE	6 <sup>ème</sup>	////	<b>FEUILLE de MATCH MANQUANTE</b>
23/03/19	KOUROU FC / ASC le GELDAR 2	6 <sup>ème</sup>	00/07	<b>R.A.S.</b>
23/03/19	SC KOUROUCIEN / EF IRACOUBO	6 <sup>ème</sup>	////	<b>INSTANCE EF IRACOUBO</b> équipe absente.

## U11 Poule EST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/02/19	US MACOURIA 1 / US MACOURIA 2	7 <sup>ème</sup>	06/00	R.A.S.

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
16/03/19	USC ROURA / AS ETOILE de MATOURY	8 <sup>ème</sup>	///	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
16/03/19	US MATOURY 2 / US MACOURIA 1	8 <sup>ème</sup>	00/06	R.A.S.
16/03/19	USC MONTSINERY / US MATOURY 1	8 <sup>ème</sup>	02/03	R.A.S.
16/03/19	US MACOURIA 2 / FC OYAPOCK	8 <sup>ème</sup>	///	FEUILLE de MATCH MANQUANTE

## U13 Poule CENTRE A

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
19/01/19	YANA SPORT ELITE 1 / AJ ST GEORGES	6 <sup>ème</sup>	///	<b>INSTANCE :</b> FEUILLE de MATCH MANQUANTE Délai ultime 08/03/19 DEPARTEMENT JEUNES du 22/02/19

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
02/02/19	ASC KARIB / CSC de CAYENNE 1	7 <sup>ème</sup>	///	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
16/02/19	CSC de CAYENNE 1 / YANA SPORT ELITE 1	8 <sup>ème</sup>	///	<b>FEUILLE DE MATCH sans score</b> YANA SPORT ELITE 1 : 10 LICENCES MANQUANTES Délai ultime 15/03/19 de communication du résultat

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
02/03/19	YANA SPORT ELITE 1 / OLYMPIQUE de CAYENNE 1	9 <sup>ème</sup>	00/14	<b>YANA SPORT ELITE 09 LICENCES MANQUANTES</b>

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
09/03/19	AJ ST GEORGES / CSC de CAYENNE 1	10 <sup>ème</sup>	01/02	R.A.S.
09/03/19	ASL le SPORT GUYANAIS 1 / OLYMPIQUE de CAYENNE 1	10 <sup>ème</sup>	00/07	R.A.S.
09/03/19	AS RED STAR / YANA SPORT ELITE 1	10 <sup>ème</sup>	11/00	<b>10 LICENCES MANQUANTES</b>

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/03/19	YANA SPORT ELITE 1 / ASC KARIB	11 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
23/03/19	OLYMPIQUE de CAYENNE / AJ ST GEORGES	11 <sup>ème</sup>	10/01	R.A.S.
23/03/19	CSC de CAYENNE 1 / ASL le SPORT GUYANAIS 1	11 <sup>ème</sup>	08/02	R.A.S.

### U13 Poule CENTRE EST A

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
02/03/19	USL MONTJOLY 1 / SOCCER TIME	10 <sup>ème</sup>	00/23	R.A.S.
02/03/19	ASC JOB / ASC ARC EN CIEL	10 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
02/03/19	LOYOLA OMNI SPORTS 1 / ASC REMIRE 1	10 <sup>ème</sup>	02/06	R.A.S.

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
09/03/19	ASC ARC EN CIEL 1 / ASC REMIRE 1	11 <sup>ème</sup>	01/07	ASC ARC EN CIEL 02 LICENCES MANQUANTES
09/03/19	SOCCER TIME / ASC JOB	11 <sup>ème</sup>	03/00	R.A.S.
09/03/19	LOYOLA OMNI SPORTS 1/ USL MONTJOLY 1	11 <sup>ème</sup>	07/01	R.A.S.

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/03/19	ASC ARC EN CIEL / LOYOLA OMNI SPORTS	12 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
23/03/19	ASC REMIRE 1 / SOCCER TIME	12 <sup>ème</sup>	02/07	R.A.S.
23/03/19	ASC JOB / USL MONTJOLY 1	12 <sup>ème</sup>	////	INSTANCE : ASC JOB : équipe absente

### U13 Poule CENTRE EST B

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
02/03/19	ASC REMIRE 2 / LOYOLA OMNI SPORT 2	9 <sup>ème</sup>	05/05	R.A.S.
02/03/19	USL MONTJOLY 2 / ASC REMIRE 3	9 <sup>ème</sup>	01/07	R.A.S.

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/03/19	USL MONTJOLY 2 / LOYOLA OMNI SPORTS 2	10 <sup>ème</sup>	04/02	R.A.S.
23/03/19	ASC REMIRE 3 / ASC REMIRE 2	10 <sup>ème</sup>	05/05	R.A.S.

### U13 Poule EST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
16/02/19	FC OYAPOCK / US MACOURIA	7 <sup>ème</sup>	02/02	R.A.S.

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/03/19	USC ROURA / AJ BALATA ABRIBA	8 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
23/03/19	US MACOURIA / DYNAMO de SOULA	8 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
23/03/19	USC MONTSIENRY / US MATOURY 1	8 <sup>ème</sup>	01/05	R.A.S.
23/03/19	US MATOURY 2 / FC OYAPOCK	8 <sup>ème</sup>	06/01	FC OYAPOCK 02 LICENCES MANQUANTES

### U13 Poule CENTRE OUEST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
12/01/19	EF IRACOUBO / ASC le GELDAR	5 <sup>ème</sup>	////	INSTANCE : FEUILLE de MATCH MANQUANTE Délai ultime 08/03/19 DEPARTEMENT JEUNES du 15/02/19

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
16/02/19	ASC le GELDAR / US SINNAMARY	8 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/03/19	SC KOUROUCIEN / AS ST ELIE	9 <sup>ème</sup>	////	INSTANCE : AS ST ELIE : équipe absente
23/03/19	KOUROU FC / ASC le GELDAR	9 <sup>ème</sup>	03/06	R.A.S.
23/03/19	US SINNAMARY / EF IRACOUBO	9 <sup>ème</sup>	00/15	R.A.S.

### 13 Poule OUEST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
02/02/19	AOJ MANA / EJ BALATE	6 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
16/02/19	AJS MARONI / ASC AGOUADO 2	7 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
16/02/19	ASC AGOUADO 1 / AOJ MANA	7 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
23/03/19	ASC AWOMSA / COSMA FOOT	8 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
23/03/19	ASU GRAND SANTI / EJ BALATE	8 <sup>ème</sup>	14/04	R.A.S.
23/03/19	ASC AGOUADO 2 / ASC OUEST	8 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
23/03/19	AOJ MANA / RC MARONI	8 <sup>ème</sup>	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
23/03/19	AS AGOUADO 1 / AJS MARONI	8 <sup>ème</sup>	////	INSTANCE AJS MARONI équipe absente

## **RESERVES SUR FEUILLES DE MATCHS, RECLAMATIONS ET EVOCATIONS**

Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 113 des règlements généraux sportifs de la LFG.

### **AFFAIRE EF IRACOUBO / ASC le GELDAR**

#### **U13 Poule CENTRE-OUEST**

**Match de la cinquième journée du championnat de U13 Poule CENTRE-OUEST du 12/01/19 :  
EF IRACOUBO / ASC le GELDAR : FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La commission jugeant en première instance,

Constate qu'à la date du présent (15/02/19), que la feuille de match n'a pas toujours pas été mise à sa disposition,

Vu l'article 87 alinéas 4 et 6 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de football de la Guyane stipulant :

4. « Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrés après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel. ***A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi.*** L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue. »

6. « Si dans un délai d'un mois suivant la date de la rencontre, la feuille de match ou une copie en possession du club visiteur n'est toujours pas parvenue à la Ligue, malgré rappel de la commission compétente publié au Bulletin Officiel d'Informations, il devra être considéré que le match n'a pas eu lieu.

**Toutefois, la Commission compétente s'assure que la rencontre a bien eu lieu, si c'est le cas le club recevant perd la rencontre par PENALITE. Si aucune preuve n'est apportée, quant au déroulement effectif de la rencontre, les deux équipes devront être déclarées forfait. »**

Considérant que les deux clubs avaient

**Décide de donner jusqu'au 08/03/19 à 12 h 00 aux clubs de EF IRACOUBO et de l'ASC le GELDAR pour transmettre la feuille de match, ou le récépissé de dépôt de la feuille de match, ou pour faire un courrier ou tout autre preuve attestant du déroulement effectif de la rencontre.**

### **AFFAIRE YANA SPORT ELITE 1 / FC FAMILY**

#### **U11 Poule CENTRE A**

**Match de la cinquième journée du championnat de U11 Poule CENTRE A du 26/01/19 : YANA  
SPORT ELITE 1 / FC FAMILY : FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La commission jugeant en première instance,

Constate qu'à la date du présent (22/02/19), que la feuille de match n'a pas toujours pas été mise à sa disposition,

Vu l'article 87 alinéas 4 et 6 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de football de la Guyane stipulant :

4. « Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrés après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel. **A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi.** L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue. »

6. « Si dans un délai d'un mois suivant la date de la rencontre, la feuille de match ou une copie en possession du club visiteur n'est toujours pas parvenue à la Ligue, malgré rappel de la commission compétente publié au Bulletin Officiel d'Informations, il devra être considéré que le match n'a pas eu lieu.

**Toutefois, la Commission compétente s'assure que la rencontre a bien eu lieu, si c'est le cas le club recevant perd la rencontre par PENALITE. Si aucune preuve n'est apportée, quant au déroulement effectif de la rencontre, les deux équipes devront être déclarées forfait. »**

**Décide de donner jusqu'au 08/03/19 à 12 h 00 aux clubs de YANA SPORT ELITE et de FC FAMILY pour transmettre la feuille de match, ou le récépissé de dépôt de la feuille de match, ou pour faire un courrier ou tout autre preuve attestant du déroulement effectif de la rencontre.**

## **AFFAIRE US SINNAMARY / ASC le GELDAR 2**

### **U11 Poule CENTRE-OUEST**

**Match de la quatrième journée du championnat de U11 Poule CENTRE-OUEST du 26/01/19 :  
US SINNAMARY / ASC le GELDAR 2 : FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La commission jugeant en première instance,

Constata qu'à la date du présent (22/02/19), que la feuille de match n'a pas toujours pas été mise à sa disposition,

Vu l'article 87 alinéas 4 et 6 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de football de la Guyane stipulant :

4. « Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrés après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel. **A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi.** L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue. »

6. « Si dans un délai d'un mois suivant la date de la rencontre, la feuille de match ou une copie en possession du club visiteur n'est toujours pas parvenue à la Ligue, malgré rappel de la commission compétente publié au Bulletin Officiel d'Informations, il devra être considéré que le match n'a pas eu lieu.

**Toutefois, la Commission compétente s'assure que la rencontre a bien eu lieu, si c'est le cas le club recevant perd la rencontre par PENALITE. Si aucune preuve n'est apportée, quant au déroulement effectif de la rencontre, les deux équipes devront être déclarées forfait. »**

**Décide de donner jusqu'au 08/03/19 à 12 h 00 aux clubs de US SINNAMARY et de l'ASC le GELDAR pour transmettre la feuille de match, ou le récépissé de dépôt de la feuille de match, ou pour faire un courrier ou tout autre preuve attestant du déroulement effectif de la rencontre.**

## AFFAIRE

### USC ROURA / US MACOURIA 1

#### U13 Poule CENTRE-OUEST

**Match de la cinquième journée du championnat de U11 Poule EST du 26/01/19 : USC ROURA / US MACOURIA 1 : FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La commission jugeant en première instance,

Constate qu'à la date du présent (22/02/19), que la feuille de match n'a pas toujours pas été mise à sa disposition,

Vu le courrier du FC OYAPOCK en date du 25/02/19 confirmant que la rencontre s'est bien déroulée le 26/01/19 et qu'elle s'est terminée par le score de 01 pour l'USC ROURA et de 11 pour le FC OYAPOCK,

Vu l'article 87 alinéas 4 et 6 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de football de la Guyane stipulant :

4. « Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrés après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel. **A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi.** L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue. »

6. « Si dans un délai d'un mois suivant la date de la rencontre, la feuille de match ou une copie en possession du club visiteur n'est toujours pas parvenue à la Ligue, malgré rappel de la commission compétente publié au Bulletin Officiel d'Informations, il devra être considéré que le match n'a pas eu lieu. **Toutefois, la Commission compétente s'assure que la rencontre a bien eu lieu, si c'est le cas le club recevant perd la rencontre par PENALITE. Si aucune preuve n'est apportée, quant au déroulement effectif de la rencontre, les deux équipes devront être déclarées forfait.** »

**Décide de donner jusqu'au 08/03/19 à 12 h 00 aux clubs de l'USC ROURA et de l'US MACOURIA pour transmettre la feuille de match, ou le récépissé de dépôt de la feuille de match, ou pour faire un courrier ou tout autre preuve attestant du déroulement effectif de la rencontre.**

## AFFAIRE

### YANA SPORT ELITE 1 / AJ ST GEORGES

#### U13 Poule CENTRE A

**Match de la sixième journée du championnat de U13 Poule CENTRE A du 19/01/19 : YANA SPORT ELITE 1 / AJ ST GEORGES : FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La commission jugeant en première instance,

Constate qu'à la date du présent (22/02/19), que la feuille de match n'a pas toujours pas été mise à sa disposition,



Vu l'article 87 alinéas 4 et 6 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de football de la Guyane stipulant :

4. « Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrés après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel. **A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi.** L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue. »

6. « Si dans un délai d'un mois suivant la date de la rencontre, la feuille de match ou une copie en possession du club visiteur n'est toujours pas parvenue à la Ligue, malgré rappel de la commission compétente publié au Bulletin Officiel d'Informations, il devra être considéré que le match n'a pas eu lieu.

**Toutefois, la Commission compétente s'assure que la rencontre a bien eu lieu, si c'est le cas le club recevant perd la rencontre par PENALITE. Si aucune preuve n'est apportée, quant au déroulement effectif de la rencontre, les deux équipes devront être déclarées forfait. »**

**Décide de donner jusqu'au 08/03/19 à 12 h 00 aux clubs de YANA SPORT ELITE et de l'AJ ST GEORGES pour transmettre la feuille de match, ou le récépissé de dépôt de la feuille de match, ou pour faire un courrier ou tout autre preuve attestant du déroulement effectif de la rencontre.**

## **AFFAIRE CSC de CAYENNE 1 / YANA SPORT ELITE 1**

### **U13 Poule CENTRE**

**Match de la huitième journée du championnat de U13 Poule CENTRE du 16/02/19 : CSC de CAYENNE 1 / YANA SPORT ELITE : FEUILLE DE MATCH SANS RESULTAT**

La commission jugeant en première instance,

Constate que la feuille du match cité en référence ne comporte pas de résultat ou de mention un éventuel motif de non déroulement de la rencontre,

La commission,

**Décide de donner jusqu'au 15/03/19 à 12 H 00 aux deux clubs du CSCC et de YANA SPORT ELITE pour communiquer sur le résultat de la rencontre.**

Fin de la séance à 11 H 00

Le Président

**Eric MERGIRIE**

La Secrétaire de séance

**Jocelyne ESPARIS**